

Cette limite dans cette dimension intercommunale a donné lieu à une réflexion au sein du Bureau communautaire, portant d'une part sur les missions de la police intercommunale et sur les moyens financiers à mobiliser, dont chacun s'accorde à reconnaître qu'ils ne peuvent émaner de la seule Communauté...

Animation

Les personnels exerçant leurs missions dans la compétence « accueil périscolaire » et « Centres de loisirs » étaient au nombre de 33 en 2004, tous profils de postes confondus.

Pour 2008, ces effectifs, constitués de 51 éléments (50 en 2007), étaient répartis entre :

- 18 agents mis à disposition (contre 15 en 2007)
- 33 agents communautaires : 14 statutaires (idem en 2007) et 19 non titulaires (21 en 2007)

Nonobstant cette stabilité du nombre d'agents, 2008 s'est traduite par une augmentation de fréquentation qui est restée compatible avec les ressources humaines dont le service dispose. Un rapport d'activité spécifique de ce service est présenté plus loin dans ce document.

L'Espace Jeunes

Cette structure d'accueil des adolescents a été transférée au mois de juin 2005. Le personnel chargé de son fonctionnement est constitué de deux agents (1 titulaire et 1 contractuel) à plein temps.

Elle est dotée de locaux spécifiquement dédiés, situés à côté du lavoir à Etréchy.

Le service d'aide à la recherche d'emploi

Ce service est administré par un agent titulaire. Il est abrité dans ses propres locaux situés rue Jean Moulin à Etréchy. Cette structure met à la disposition des demandeurs d'emploi à la fois toute une palette de journaux et d'annonces diverses, ainsi que l'accès à Internet.

Au-delà de cette mission, le Responsable du service agit également pour le développement économique. A ce titre, il constitue l'interface entre les entreprises, les partenaires institutionnels (CCIE, Chambre de Métiers, ADEE, Plateforme d'Initiative Locale, etc...) et la Communauté. Il assure une veille juridique dans ce domaine de compétence, il recueille les demandes de locaux, il assure la promotion de notre territoire et de ses potentialités, il représente la Communauté dans différentes instances.

Il suit actuellement plus particulièrement le Plan de Revitalisation du Sud-Essonne, conséquence directe de la disparition de Faurécia.

Concernant les locaux « communautaires », 2 cas de figure existent :

- des locaux existent dans les communes et sont dédiés exclusivement à la compétence qui a été transférée
- des locaux existent, mais ils sont utilisés à d'autres fins que celles concernant la compétence transférée.

Dans le 1^{er} cas, ces locaux sont transférables, c'est-à-dire qu'ils sont placés sous la seule responsabilité de la Communauté de Communes qui assume alors tous les frais d'entretien et de gestion des locaux.

Les locaux transférés (uniquement sur Etréchy) sont les suivants :

- Centre de Loisirs des Vrigneaux,
- Espace Jeunes,
- Poste de Police
- Service d'Aide à la Recherche d'Emploi.

Dans le 2nd cas, la Commune conserve la gestion de son bien et passe une convention avec la Communauté pour l'autoriser à l'emprunter aux fins d'exercer sa compétence, moyennant le

versement d'un loyer annuel. L'exemple-type qui pourrait être retenu est celui d'un restaurant scolaire dans lequel seraient accueillis les enfants en accueil périscolaire : une convention doit être passée permettant à la Communauté de se substituer à la commune pendant ces temps d'accueil, et laissant à la Commune toute latitude dans l'occupation des locaux en dehors de ces plages horaires. Depuis 2005, compte tenu du fait que les locaux concernés étaient partagés avec soit des écoles, soit avec la restauration scolaire, soit avec le tissu associatif local, des conventions de ce type ont été passées avec les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Etréchy, Janville sur Juine, Villeconin et Villeneuve sur Auvers.

LES DONNEES FINANCIERES – PRESENTATION THEMATIQUE

Le choix de la Taxe Professionnelle Unique devait permettre l'attribution à la Communauté d'une DGF « bonifiée ». L'expérience nous a montré que cette « bonification » avait ses limites si l'on en juge son montant par habitant depuis 2004 :

- 2004 : 17.48 €
- 2005 : 22.45 €
- 2006 : 18.81 €
- 2007 : 17.28 €
- **2008 : 40,04 €**

Heureusement, si cette faiblesse de ressources a pu être compensée dès l'origine par une évaluation courageuse des charges pratiquée par les communes, qui ont accepté d'anticiper les effets de la mutualisation des services et du coût social consécutif à la mise en œuvre d'un tarif communautaire, la prise de compétence par la Communauté concernant les Ordures Ménagères a eu l'effet escompté (+ 131% du produit DGF par habitant).

En termes de fonctionnement, l'essentiel de l'action s'est concentrée essentiellement sur les accueils périscolaires et les centres de loisirs.

Concernant l'investissement, les crédits prévus ont concerné pour la plus grande part la construction des locaux pour la petite enfance. Ces crédits ont été mobilisés :

- concernant la construction sur Etréchy : pour le paiement des entreprises attributaires
- concernant la construction sur Bouray sur Juine : pour le paiement d'honoraires (architecte, frais d'études, publications diverses et une première situation de travaux).

Comme les années précédentes, la présentation qui suit exclut tous les mouvements « de transit » de fonds, et ne retrace que les soldes restant au compte de la Communauté.

Ainsi, le produit des services est minoré du retour à Etréchy des recettes de la Restauration scolaire (176.148 €). La TP n'a été retenue qu'à concurrence de la différence entre le produit constaté pour 2008 et celui du retour vers les communes, après déduction des charges transférées.

Quant à la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, il n'en a pas été tenu compte, les dépenses et recettes se neutralisant.

Pour présenter les mécanismes financiers de la Communauté de manière synthétique, il a été réalisé des tableaux synoptiques qui témoignent :

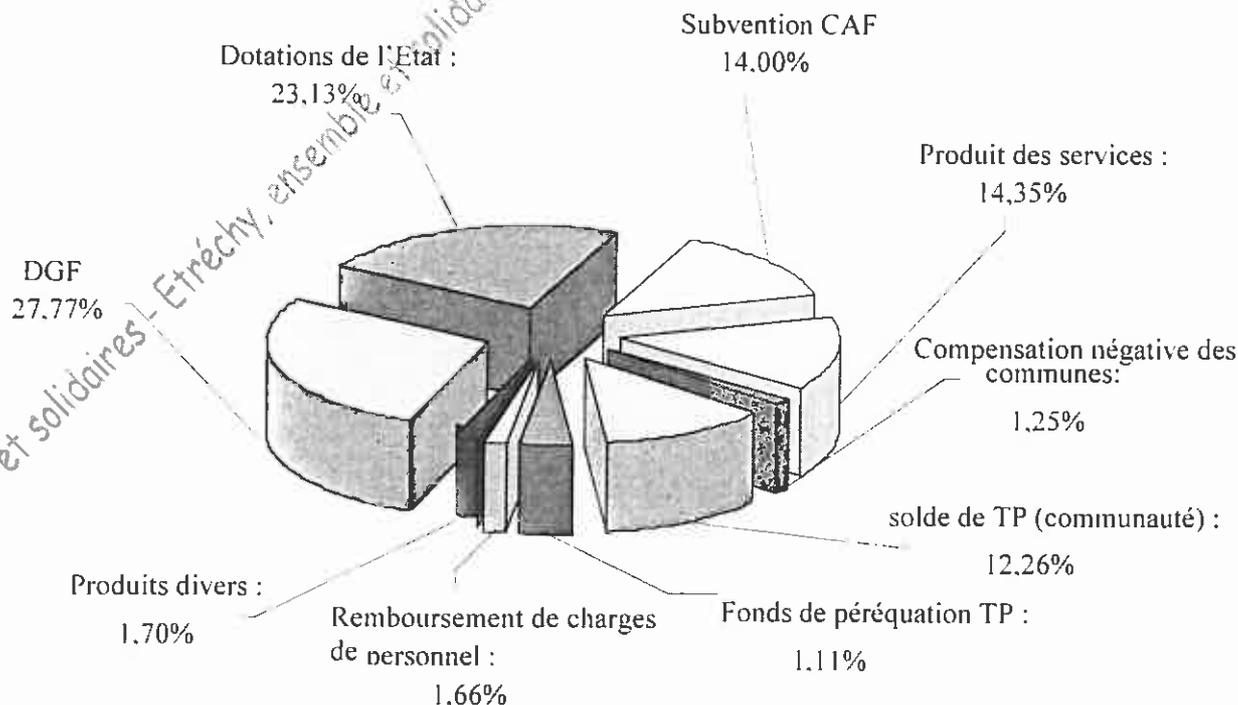
- de l'origine des fonds
- de leur utilisation
- des échanges avec les communes.

A été retenue l'hypothèse de présentation comme suit (*hors reprise excédent*) :

En recettes de fonctionnement

- recettes prises en compte :	2008	Rappel 2007
• la DGF	646.810 €	279.215 €
• les dotations de l'Etat :	538.719 €	572.854 €
• Subvention CAF	326.035 €	210.183 €
• le produit des services :	334.244 €	333.392 €
• Compensation négative de communes:	29.048 €	29.048 €
• solde de TP (communauté) :	285.461 €	233.138 €
• Fonds de péréquation / compens TP :	90.362 €	86.545 €
• Remboursement de charges de personnel :	38.668 €	37.815 €
• Produits divers :	39.488 €	1.738 €
	<hr/>	<hr/>
Sous-total	2.328.835 €	1.783.928 €
Dépenses exclues :		
TP retournée aux Commune (avec Dot. Solidarité) :	815.810 €	805.394 €
Produit de la restauration scolaire d'Etréchy :	176.148 €	166.115 €
Taxe Ordures Ménagères :	1.562.837 €	1.580.680 €
	<hr/>	<hr/>
Sous-total	2.554.795 €	2.552.189 €
Total général	4.883.630 €	4.336.117 €

Ventilation des recettes de Fonctionnement / Année 2008



- les remboursements autres organismes : 177.257 € qui correspondent au remboursement aux communes des frais de personnel mis à disposition minoré de celui opéré par Etréchy pour le Service Minimum d'Accueil. (La présentation analytique exclut ce poste de ce chapitre pour l'intégrer dans celui des frais de personnel).

Les charges de personnel ne concernent, dans le document budgétaire, au chapitre 012, que les seuls agents placés sous statut intercommunal (policiers, agents administratifs pour la monétique, et l'Aide à la recherche d'emploi, l'animation et l'entretien des locaux).

Toutefois, dans cette présentation analytique, les remboursements des frais de personnels mis à disposition de la C.C pour l'accueil périscolaire, les centres de loisirs ou la gestion administrative de la Communauté ont été ajoutés.

Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités et cotisations des élus, les contributions aux syndicats intercommunaux (hors ordures ménagères) et les subventions aux associations (P'tits Loups et Diabolos, Savaren, etc).

En recettes d'investissement

- budget prévu :	2.369.441 €
- budget réalisé :	978.182 €

Trois lignes sont particulièrement importantes

- les dotations, Fonds divers, réserve :	353.189 € (FCTVA)
- les subventions reçues :	422.104 €
- l'emprunt :	165.000 €

Les recettes d'investissements pour 2008 sont liées pour l'essentiel à la construction de la crèche des P'tits Loups, y compris l'emprunt.

En dépenses d'investissement

- budget prévu :	2.369.441 €
- budget réalisé :	1.098.389 €

L'on retrouve les crédits correspondant à la construction de la crèche des P'tits Loups, (et dans un moindre volume celle de Bouray) principalement aux articles

- 2313 – Immobilisations en cours :	895.125 €
- 2184 – mobiliers :	28.275 €
- 2188 – matériels :	10.497 €

S'ajoutent les crédits concernant les travaux de voirie (98.559 €) et les honoraires pour l'élaboration du SCoT (44.574 €)

VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

La ventilation par activité des dépenses totales de fonctionnement pour 2008 peut être synthétisée de la manière suivante (les montants sont donnés en valeur résiduelle, déduction faite des participations reçues autres que la TP) :

- **Coûts administratifs** (salaires chargés des fonctionnaires, indemnités des élus, frais divers de fonctionnement comme l'affranchissement et télécommunications, etc) :

.....225.699 €

(Rappel 2005 : 222.139 €, 2006 : 236.178 €, 2007 : 242.759 €)

- **Coût Police** (salaires chargés des fonctionnaires, entretien des locaux et véhicule, frais de fonctionnement) :**103.140 €**
(Rappel 2005 : 69.169 €, 2006 : 44.665 €, 2007 : 110.483 €)

- **Coût Petite Enfance (avec RAM)** (salaires chargés des fonctionnaires, dispositif Béb'Essonne, subventions P'tits Loups et Diabolos) :**71.336 €**
(Rappel 2006 : 40.254 €, 2007 : 55.906 €)

☞ Les coûts d'investissement pour 2008 s'établissent à 933.884 €, portant ainsi le montant total des crédits affectés à cette compétence à **1.005.220 €**

- **Coût Accueils périscolaires et Centre de Loisirs** (salaires chargés, frais de fonctionnement) :**391.109 €**
(Rappel 2005 : 533.112 €, 2006 : 570.120 €, 2007 : 370.845 €)

☞ auxquels il convient d'ajouter 8.855 € de crédits d'investissement, portant ainsi le coût global pour cette compétence à **399.964 €**

- **Coût Accueil des adolescents** (salaires chargés, frais de fonctionnement)**54.379 €**
(Rappel 2005 : 41.097 €, 2006 : 53.006 €, 2007 : 54.831 €)

☞ auxquels il convient d'ajouter 969 € de crédits d'investissement, portant ainsi le coût global pour cette compétence à **55.348 €**

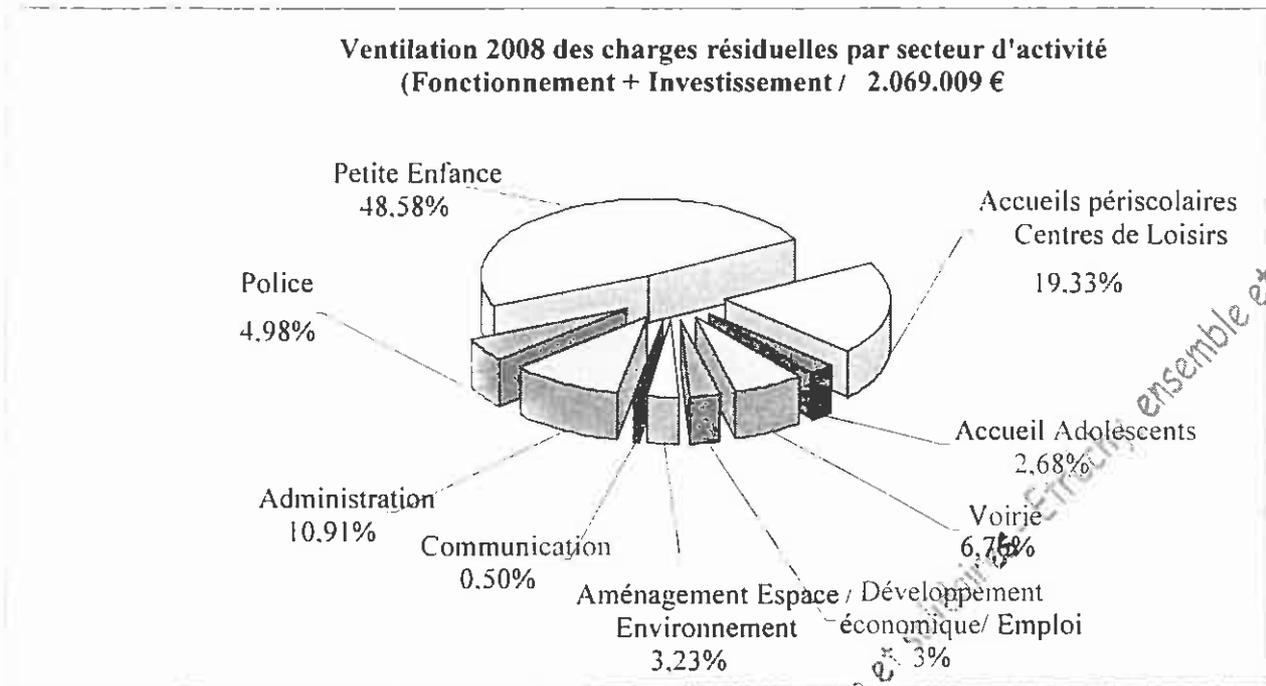
- **Coût Voirie** (fonctionnement + investissement)**139.947 €**
(Rappel 2005 : 146.379 €, 2006 : 168.487 €, 2007 : 64.514 €)

- **Coût Aide à la recherche d'emploi / Développement économique** (salaire chargé, frais de fonctionnement, SIMI, ...)**58.425 €**
(Rappel 2005 : 30.779 €, 2006 : 47.266 €, 2007 : 50.627 €)

☞ auxquels il convient d'ajouter 4.034 € de crédits d'investissement, portant ainsi le coût global pour cette compétence à **62.459 €**

- **Coût Aménagement espace et environnement** (Plateau de Mauchamps, SIVSO, Juine, site de Scot) :**66.898 €**
(Rappel 2005 : 67.375 €, 2006 : 113.986 €, 2007 : 180.992 €)

- **Coût Communication** (salaire chargé du personnel, journal)**10.334 €**
(Rappel 2005 : 23.666 €, 2006 : 9.678 €, 2007 : 7.284 €)

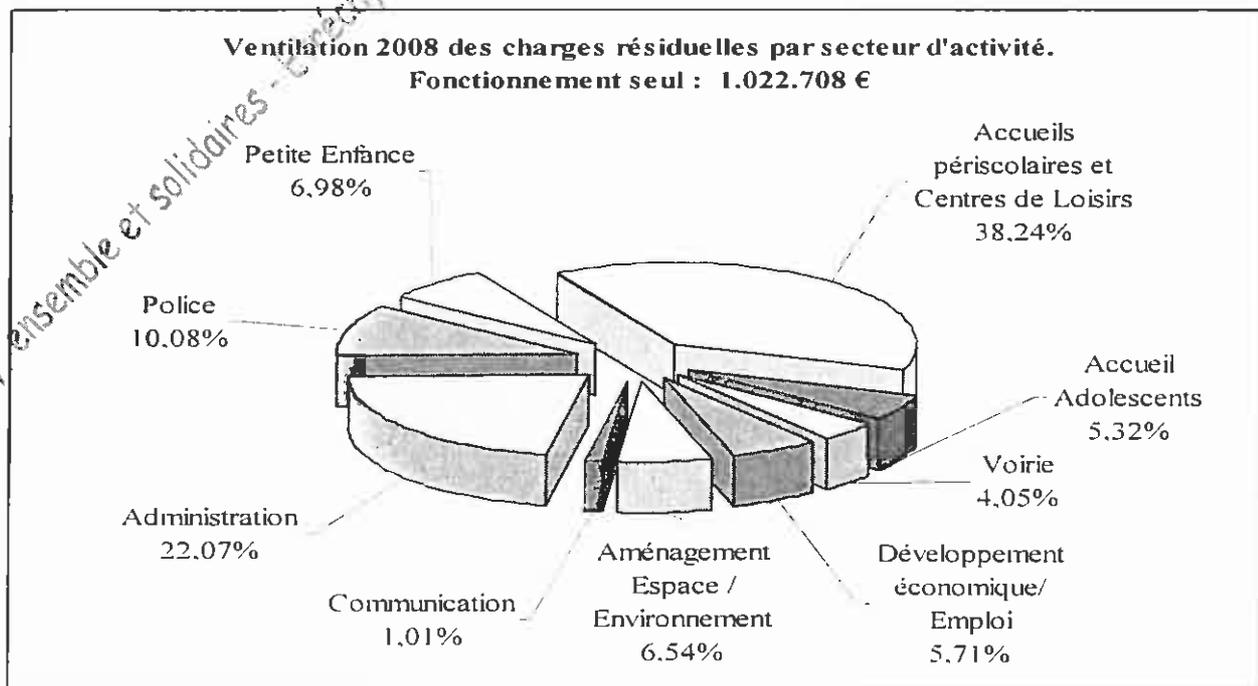


Cette présentation exclut également toutes les opérations « de transit » comme la Dotation de Compensation, le retour du produit de la restauration scolaire à Etréchy ou les Ordures Ménagères. Elle exclut également la Dotation de Solidarité. Elle permet, au-delà de la simple analyse des données budgétaires, de mesurer précisément l'action véritable de la Communauté, sur ses propres moyens.

Par rapport aux différents ratios de l'an passé, il est rappelé que cette présentation est faite pour la première fois en cumulant Fonctionnement et Investissement. Ce cumul permet d'avoir une vision plus complète de l'importance de l'action dans chacun des domaines de compétence.

Compte tenu de la construction des structures d'accueil de la Petite Enfance, il est évident que l'action prioritaire de la Communauté réside dans cette compétence particulière.

Par contre, si l'on exclut l'investissement de cette analyse, la compétence « Accueils périscolaires et Centres de loisirs » reste prédominante (38,24 % en 2008 contre 32% en 2007), les autres compétences restant relativement stables.



LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LES COMMUNES MEMBRES.

La Communauté organise également un retour financier vers les communes.

- en restitution de l'excédent de TP perçue au-delà du coût des charges transférées.
- en paiement de prestations (personnels et locaux mis à disposition, remboursement de l'affranchissement et reprographie de documents, etc)
- par l'établissement d'une dotation de solidarité

Cette masse financière se répartit entre les communes comme suit :

Année 2007	Retour TP vers Commune	Remboursement Frais de perso	Remboursement Frais de Fonct.	Dotation de solidarité	Total
AUVERS	14 026,92 €	12 986,37 €	6 237,50 €		33 250,79 €
BOISSY	179 230,81 €	10 326,11 €	7 969,14 €		197 526,06 €
BOURAY	80 460,03 €	19 872,16 €	8 862,62 €		109 194,81 €
CHAMARANDE	4 460,54 €	2 776,21 €	4 070,55 €	8 418,00 €	19 725,30 €
CHAUFFOUR	7 564,24 €		141,04 €		7 705,28 €
ETRECHY	344 462,15 €	98 467,56 €	223 445,62 €	26 768,00 €	693 143,33 €
JANVILLE	12 732,94 €	17 576,32 €	6 874,12 €		37 183,38 €
MAUCHAMPS	131 362,80 €		1 211,96 €		132 574,76 €
ST SULPICE				1 142,00 €	1 142,00 €
SOUZY				1 064,00 €	1 064,00 €
TORFOU			594,50 €		594,50 €
VILLECONIN		5 678,67 €	2 586,40 €	1 585,00 €	7850,07
VILLENEUVE		5 023,19 €	1 356,18 €	2 533,00 €	8 912,37 €
Total	774 300,43 €	170 706,59 €	263 349,63 €	41 510,00 €	1 249 866,65 €
%	61,95%	13,66%	21,07%	3,32%	

1/ la masse financière retournée aux communes en 2006 s'établissait à 1.064.731,89 €, 1 183 247,78 € en 2007

2/ le remboursement de frais de personnel pour Etréchy tient compte du retour de la Commune vers la CC des coûts liés à la mise en œuvre du Service Minimum d'Accueil dans les écoles (14 734,54 €)...

A contrario, certaines communes ne disposant pas d'un produit de TP suffisant pour couvrir le montant des charges qu'elles ont transférées versent à la Communauté une contribution complémentaire. Ces communes ont donc versé les sommes suivantes en 2008 :

St Sulpice	2 869,78 €
Souzy la Briche	8 666,99 €
Torfou	2 904,42 €
Villeconin	12 203,39 €
Villeneuve	2 404,15 €
total	29 048,73 €

Commentaires :

Compte tenu de la stabilité du montant des charges transférées, la répartition des masses financières retournées aux communes ne connaît pas non plus de grandes variations.

Le changement essentiel dans cette répartition trouve sa source dans le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire, qui résulte de la progression des assiettes communales de la Taxe Professionnelle.